

**Commune de Montferrier sur Lez**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL TENUE EN MAIRIE**  
**LE 21 FEVRIER 2018 A 19H00**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance ordinaire, **le 21 Février 2018 à 19h00** sous la présidence de Monsieur Michel FRAYSSE, Maire.

Date de Convocation et d'affichage : 13 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 18

**Présents** : Monsieur Michel **FRAYSSE**, Mesdames Lydie **ROCHETTE**, Danielle **PIOCH**, Marie-Hélène **CABAS**, Brigitte **DEVOISSELLE**, Elisabeth **TOUTAIN**, Isabelle **EHRET**, Messieurs Alain **BRETON**, Bernard **CAPO**, Alain **JAMME**, Franck **GAILLARD**, Jacques **RUIZ**, Bruno **BAYLE**, Michel **BOURELLY**, Jean-Marie **PROSPERI**

**Absent(s)** ayant donné un pouvoir :

- Madame Marie-Andrée **LAZUTTES** a donné un pouvoir à Monsieur Alain **BRETON**
- Monsieur Bruno **BARASCUD** a donné un pouvoir à Monsieur Michel **FRAYSSE**
- Monsieur Daniel **FABIEN** a donné un pouvoir à Monsieur Bernard **CAPO**

**Absents** : Madame Fabienne **RETUREAU**, Madame Amélie **GIORGETTI**, Madame Valérie **BAZIN/MOUTOU**, Monsieur Julien **BOUGETTE** Monsieur Alain **BERTHET**

***Madame Marie-Hélène CABAS est élue secrétaire de séance.***

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver le PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2017.

Le Procès Verbal est adopté à la l'unanimité.

Monsieur le Maire énonce les différents points à l'ordre du jour et soumet son approbation globale au vote.

**1 – D.O.B (débat d'orientation budgétaire)**

**2 – Subvention Crèche « les Câlines »**

**3 – Tarifs débit de boissons**

**4 - Tarif droit d'entrée Bodega**

**5 – Tarif droit d'entrée Concert**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **1 – D.O.B (Débat d’Orientation Budgétaire)**

La Commune de Montferrier sur lez compte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 une population municipale de 3 634 habitants et une population totale de 3 833 habitants.

Le Débat d’orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie de la commune

A cette occasion sont notamment définis la politique d’investissement, la stratégie financière de gestion et la politique fiscale.

Suite à la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l’évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l’évolution du besoin de financement annuel.

### **LES OBJECTIFS DU DOB**

Ce débat permet au conseil municipal :

- De faire le bilan de l’exercice précédent
- De discuter des orientations budgétaires de l’exercice et des engagements notamment en matière d’investissement
- D’être informé sur l’évolution de la situation financière

### **LES FAITS MARQUANTS DE L’EXERCICE 2017**

Le budget de fonctionnement a été respecté.

Les réalisations de charges sont en deça des prévisions :

Prévu : 5 515 574 € Réalisé : 3 008 106.61 €.

Les recettes sont légèrement supérieures aux prévisions :

Prévu : 5 515 574 € Réalisé : 5 664 205.01 €

Les dépenses d’investissement s’élèvent à 899 839.84 € ce qui correspond au remboursement du capital des emprunts 26 789.77 €, aux travaux et acquisitions.

Les recettes d’investissement s’élèvent à 486 215.03 €. Le FCTVA encaissé est inférieur à nos prévisions et la Taxe d’Aménagement versée par la métropole est supérieure à nos prévisions.

Les subventions sont inférieures aux prévisions compte tenu de la non réalisation de certains travaux de bâtiment en 2017.

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Charges à caractère général	919 688.15	783 539.72	790 762.63
Personnel	1 316 869.18	1 259 081.66	1 313 185.70
Attribution de compensation	334 939.24	784 426.00	633 477.00
Opération d’ordre	34 670.63	61 752.82	78 656.25
Charges de Gestion Courante	171 010.52	201 704.76	182 739.44
Charges financières	11 330.06	10 328.15	9 285.59
Charges exceptionnelles	45.00	90.00	
<b>Total des charges de fonctionnement :</b>	<b>2 788.552.78 €</b>	<b>3 100 923.11 €</b>	<b>3 008 106.61 €</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2015	2016	2017
Excédent de fonctionnement 2013	2 113 485.23	2 515 516.27	2 382 069.17
Atténuation de charges	38 339.35	23 912.25	24 554.13
Opérations d'ordre		4 251.64	
Produits des services	202 537.93	243 547.11	257 434.73
Impôts et taxes	2 468 987.38	2 521 113.21	2 571 602.87
Dotations et participations	318 426.67	248 296.00	318 510.24
Produits de gestion courante	171 879.78	183 269.25	84 334.49
Produits financiers	7.07	5.99	5.61
Produits exceptionnels	1 810.83	22 004.00	25 693.77
<b>Total des produits de fonctionnement :</b>	<b>315 474.24 €</b>	<b>5 761 915.72 €</b>	<b>5 664 205.01 €</b>

**Le résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 2 656 098.40 €.**

Ce bon résultat nous donnera des marges de manœuvre pour le budget primitif de 2018.

L'équilibre fondamental de nos finances est respecté, notre situation financière est bonne, notre épargne nette est toujours positive malgré une nouvelle baisse de la DGF en 2017.

Epargne nette =

Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement – remboursement du capital des emprunts soit :

RRF = 5 664 205.01 € – 2 382 069.17 € = 3 282 135.84 €

DRF = 3 008 106.61 €

Capital Emprunt = 26 789.77 €

3 282 135.84 € – 3 008 106.61 € – 26 789.77 € = 247 239.46 €

Cette épargne nette est en diminution par rapport à 2016 (270 677.40) de 9 % due à la baisse de la DGF.

<u>Dépenses d'investissement</u>	2015	2016	2017
Déficit d'investissement reporté			278 923.44
Opérations d'ordre		4 251.64	
T.E.L		8 000.00	
Remboursement des emprunts :	24 745.70	25 747.21	26 789.77
Immobilisations Incorporelles	996.00	225.00	25 000.00
Immobilisations Corporelles	257 688.73	429 397.27	569 126.63
Investissements divers :	347 538.76	430 934.63	
<b>Total des dépenses d'investissement :</b>	<b>630 968.79 €</b>	<b>898 555.75 €</b>	<b>899 839.84 €</b>

### Recettes d'investissement

Report	518 238.09	162 304.09	
Opération d'ordre	34 670.63	61 752.82	78 656.25
TVA et TLE affectation du résultat	204,769.82	179 968.65	365 098.78
Subvention	35 594.34	214 206.75	42 460.00
Dépôts de cautionnement		1 400.00	
<b>Total des recettes d'investissement :</b>	<b>793 272.88 €</b>	<b>619 632.31 €</b>	<b>486 215.03 €</b>

Soit un déficit d'investissement de 413 624.81 €.

**L'excédent global de clôture pour 2017 s'élève donc à :  
2 656 098.40 € - 413 624.81 € = 2 242 473.59 €.**

L'excédent de fonctionnement de l'exercice sera affecté au budget primitif 2018 de la manière suivante :

Fonctionnement = 2 242 473.59 €

Investissement = 413.624.81 €

## **Projection du BP pour 2018 en fonction des objectifs de gestion**

Nous proposons un Budget de fonctionnement 2018 légèrement supérieur au budget de 2017.

L'exercice budgétaire 2018 ne sera pas affecté par une nouvelle baisse de la DGF.

Il faut espérer que les nouvelles recettes fiscales dues aux constructions nouvelles dans les nouveaux lotissements ou suite aux diverses divisions de terrains viendront augmenter les bases d'imposition.

Nous proposons de ne pas augmenter les taux d'imposition 2018.

Nous devons rester dans la modération d'autant plus que les impôts locaux s'ajoutent à ceux du Conseil Général, de la Région et de Montpellier Méditerranée Métropole.

Comparons l'imposition avec les communes situées autour de Montpellier et dans l'agglomération :

### **Taux d'imposition 2017 :**

COMMUNE	TAXE D'HABITATION	FONCIER BATI
<b>MONTFERRIER SUR LEZ</b>	<b>11,95</b>	<b>20.67</b>
CASTELNAU LE LEZ	16.43	34.05
CASTRIES	15.25	25.34
CLAPIERS	19.30	22.32
COURNONTERAL	21.37	23.38
FABREGUES	14,70	20.35
GRABELS	19.87	27.52
JACOU	20,84	24.84
JUVIGNAC	21.01	35.49
LE CRES	15.64	31.45
MONTPELLIER	22,49	31.18
PEROLS	22,49	31.81
PIGNAN	17.33	23.51
PRADES LE LEZ	19,60	28.52
SAINT GEORGES D'ORQUES	21,39	24.50
SAINT JEAN DE VEDAS	14,11	25.10
TEYRAN	14.50	16.60
VENDARGUES	17.27	21.02
VILLENEUVE LES MAGUELONE	23.74	38.93

Ce tableau nous permet de constater que nous restons une commune dont les taux font partie des plus bas autour de Montpellier.

### **Poids de la dette :**

Notre dette en capital est de 212 882.75 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018 soit 58.58 € par habitant. L'annuité par rapport aux recettes réelles de fonctionnement représente pour 2017 : 1.10 % alors que la norme maximum se situe à 15 %.

Il faut aussi noter que dans six ans, la commune n'aura que très peu à rembourser.

C'est le résultat d'une politique de désendettement menée depuis plus de 20 ans par l'équipe municipale.

De plus notre dette ne comporte aucun emprunt toxique pouvant mettre en péril les finances communales.

## EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2018	212 882,75	27 874,61	8 200,75	0,00	36 075,36
2019	185 008,14	29 003,45	7 071,91	0,00	36 075,36
2020	156 004,69	30 178,08	5 897,28	0,00	36 075,36
2021	125 826,61	31 400,36	4 675,00	0,00	36 075,36
2022	94 426,25	32 672,24	3 403,12	0,00	36 075,36
2023	61 754,01	33 995,72	2 079,64	0,00	36 075,36
2024	27 758,29	10 256,83	948,86	0,00	11 205,69
2025	17 334,34	2 145,75	770,65	0,00	2 916,40
2026	15 188,59	2 247,51	668,89	0,00	2 916,40
2027	12 941,08	2 354,09	562,31	0,00	2 916,40
2028	10 586,99	2 465,72	450,68	0,00	2 916,40
2029	8 121,27	2 582,65	333,75	0,00	2 916,40
2030	5 538,62	2 705,12	211,28	0,00	2 916,40
2031	2 833,50	2 833,50	83,01	0,00	2 916,51

En conclusion, l'excédent global de clôture qui s'élève à 2 242 473.59 €, va nous permettre d'envisager de nouveaux investissements sans recourir à l'emprunt.

Projets nouveaux :

- Travaux divers de bâtiments (Mairie, Gîte ...)
- Extension de la Bibliothèque
- Agrandissement école maternelle

Après avoir délibéré, le conseil Municipal reconnaît à l'unanimité que le débat d'orientation budgétaire 2018 a bien eu lieu.

## 2 – Subvention crèche « Les câlins »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder à l'association « Les Câlins » une subvention d'un montant de 35 000 € à prévoir sur le budget primitif 2018.

Cette avance sur la subvention totale pourra être versée en début d'année.

Le conseil municipal après avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition.

## 3 - TARIFS DEBIT DE BOISSONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 9 février 2017 portant ouverture d'un débit de boissons par la mairie pour permettre à la commune de conserver la licence IV et propose de voter les tarifs suivants pour les manifestations organisées par la commune au centre culturel le Devézou :

### ALCOOLS (la dose)

Muscat -----	2 €
Martini -----	2 €
Suze -----	2 €
Pastis – Ricard -----	2.50 €
Whisky -----	3 €
Vodka -----	3 €
Get 27-----	3 €
Rhum -----	3 €
Mojito Cocktail -----	5 €
Bière canette -----	2 €
Bière pression -----	2,50 €
Vin au verre -----	2 €

### BOISSONS NON ALCOOLISEES

Canettes	
Jus de fruit, Soda-----	2 €
Eaux bouteille (50 cl) -----	1 €
Sirop -----	1 €
Café -----	1 €

Le conseil municipal après avoir délibéré, adopte à l'unanimité les tarifs de débit de boissons proposés.

#### **4 –Tarif droit d’entrée Bodéga**

Le service communal des festivités organise des bodegas notamment l’hiver à l’espace culturel le Devézou.

Il est proposé au conseil municipal de fixer un tarif de droit d’entrée de 5 € par personne.

Le conseil municipal après avoir délibéré, adopte à l’unanimité cette proposition.

#### **5 - Tarif droit d’entrée Concerts**

Le service communal des festivités organise des concerts à l’espace culturel le Devézou.

Il est proposé au conseil municipal de fixer un tarif de droit d’entrée de 8 € par personne.

Le conseil municipal après avoir délibéré, adopte à l’unanimité cette proposition.